

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 1.1

Numéro de la demande : 2019-1045
Catégorie : Nouveau principe actif de qualité technique (propriétés chimiques)
– Nouveau site, même demandeur d'homologation
Produit : PMV-01
Numéro d'homologation : 33108
Principe actif (p.a.) : Isolât 1906 de la souche CH2 du virus de la mosaïque du pépino
Numéro de document de l'ARLA : 3009988

But de la demande

La présente demande a pour objet l'homologation d'un nouveau site de formulation pour la préparation commerciale PMV-01.

Évaluation des propriétés chimiques

Le demandeur a présenté une attestation selon laquelle les méthodes de fabrication, les évaluations de l'efficacité et les analyses de contamination microbienne du nouveau site de formulation sont identiques à celles qui sont actuellement homologuées. Cela appuie le nouveau site de formulation de PMV-01.

Évaluation environnementale, évaluation sanitaire et évaluation de la valeur

Aucune évaluation environnementale ou sanitaire ni aucune évaluation de la valeur n'est requise pour la présente demande.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a évalué les renseignements fournis et les a jugés suffisants pour justifier un nouveau site pour le PMV-01.

Références

PMRA Document Number	Référence
2999480	2019, Attestation M2.8 and M2.9, DACO: M2.8,M2.9 CBI

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2019

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.